

Descriptif des variables des fichiers de diffusion super-anonymisés_2023 : fichier « Postes » 1 / 8

NOM	DÉFINITION	MODALITÉS et/ou COMPLÉMENTS
A6	APE de l'établissement ou de l'entreprise en nomenclature d'activités 6 postes.	
A17	APE de l'établissement ou de l'entreprise en nomenclature d'activités 17 postes.	
A38	APE de l'établissement ou de l'entreprise en nomenclature d'activités 38 postes.	
AGE	Age du salarié à l'année de la validité N (âge de l'année courante).	
AGE_TR	Tranches d'âge quadriennale	Cf. annexes pour modalités.
AT	Nombre d'années travail	Calcul : MIN(DUREE/360;1)
AT_TR	Nombre d'années travail en tranches.	Cf. annexes pour modalités.
CONT_TRAV	Contrat de travail ou avenant en vigueur pendant la période principale du poste de travail.	Cf. annexes pour modalités.
CONV_COLL	Code de convention collective de branche,-> inclus depuis 2005 dans le fichier 'postes' -> inclus en 2007 dans le fichier 'salariés' pour les données n et n-1. Le Code convention collective indique pour chaque salarié, sous la forme d'un code sur quatre caractères, la convention collective de branche qui lui est appliquée, ou à défaut la convention d'entreprise (non adaptative d'une convention de branche) ou le statut (fonction publique, grandes entreprises,...). Le groupe utilisateurs ayant travaillé sur les conditions d'emploi dans la DADS-U a rendu les conclusions suivantes : - La convention collective renseignée dans les DADS au niveau du salarié semble cohérente avec celle connue dans les enquêtes ACEMO au niveau de l'établissement. Dans près de 90% des cas , le « code convention collective » renseigné dans les DADS correspond à l'un de ceux connus dans ACEMO. - Dans certains cas (entreprises à statut), le « code convention collective » sera « forcé » par celui connu dans les enquêtes ACEMO. Nomenclature gérée par le Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité (IDCC).	
CPFD	Condition d'emploi.	Cf. annexes pour modalités.
CS	Catégorie socio-professionnelle (code sur 2 positions)	Cf. annexes pour modalités.
DATDEB	Date de début de rémunération de la première période par rapport au 01/01, comprise généralement entre 1 et 360, une année étant comptée par 12 mois de 30 jours. L'algorithme de calcul du quantième est : q=(mm-1)*30 + min(jj,30) avec mois=mm et jour=jj.	
DATDEB_TR	Mois de début de rémunération.	
DATFIN	Date de fin de rémunération de la dernière période du poste	
DATFIN_TR	Mois de fin de rémunération.	
DEPR	Département de résidence	
DEPT	Département d'implantation de l'établissement	
DOMEMPL_EM	Domaine d'emploi de l'entreprise employeur : variable de synthèse créée pour permettre une partition rapide entre les différentes catégories d'employeur.	
DUREE	Durée de paie exprimée en jours. Il s'agit de la durée de présence dans les fichiers de paie, parfois différente de la durée d'emploi réelle. DUREE est calculée sur la base de 30 jours par mois, et bornée à 360.	
DUREE_TR	Durée de paie exprimée en mois.	
EQTP	Équivalent temps plein (non calculé pour les postes issus de la Fonction Publique ou des salariés des Particuliers employeurs). EQTP = min (nombre d'heures du poste / norme de référence , 1). La norme de référence annuelle de temps de travail utilisée dans le calcul des EQTP est celle déclarée par l'entreprise pour le salarié ou éventuellement, si la déclaration semble erronée, la médiane des heures réalisées par les personnes à temps complet par secteur et catégories socioprofessionnelles.	
EQTP_TR	Équivalent temps plein en tranches	Cf. annexes pour modalités.
FILT	Indicateur de poste non annexe et annexe. Définition spécifique aux DADS. Attention à ne pas éliminer les postes annexes	1 : poste non annexe de la validité N

Descriptif des variables des fichiers de diffusion super-anonymisés_2023 : fichier « Postes » 2 / 8

NOM	DÉFINITION	MODALITÉS et/ou COMPLÉMENTS
	pour des études portant sur des emplois par nature courts (travail saisonnier, emploi dans le tourisme).	2 : poste annexe de la validité N
		3 : poste ASSEDIC (indemnité chômage)
NBHEUR	Nombre total d'heures salariées dans l'année	
PCS	Profession et Catégorie Socioprofessionnelle du salarié, codée en PCS-ESE (liste des Professions et Catégories Socioprofessionnelles des Emplois Salariés, valable pour tous les salariés, du secteur privé et du secteur public). Cf. annexes pour modalités	
POND	Coefficient de pondération	
REGR	Région de résidence du salarié	
REGT	Région d'implantation de l'établissement.	
SEXE	Sexe du salarié.	1 : homme
		2 : femme
TRBRUTT	Rémunération brute, en tranches	Cf. annexes pour modalités.
TREFF	Tranche d'effectif de l'établissement calculée à partir du nombre de postes non annexes au 31/12.	Cf. annexes pour modalités.
TYP_EMPLOI	Type d'emploi.	O : emploi ordinaire
		A : apprenti
		X : autre (emploi aidé, stagiaire, indemnité de chômage)

La variable DOMEMPL_EM donne le domaine d'emploi de l'employeur.

Code	Libellé	Code	Libellé
1	Fonction Publique d'État	6	Entreprises individuelles
2	Fonction Publique Territoriale	7	Données marquées comme issues de PE Particuliers Employeurs
3	Fonction Publique Hospitalière	8	Organismes privés spécialisés et groupements de droit privé
4	Autres organismes publics administratifs	9	Autres sociétés privées
5	Personnes morales de droit public soumises au droit commercial		

La **condition d'emploi** est une qualification du poste selon le taux d'activité. Depuis 2001, la réglementation sociale considère comme à temps complet toute personne effectuant la durée légale ou conventionnelle de l'entreprise.

Avec l'introduction de la DSN et afin de mieux prendre en compte les différentes modalités d'exercice du temps de travail, la variable CPFD a été simplifiée à partir du millésime 2017.

Depuis ce millésime, elle repose exclusivement sur la variable déclarée de temps de travail. Le nombre de modalités est réduit. :

CPFD : condition d'emploi	
C	Temps complet
P	Temps partiel
N	Non concerné

AGE_TR : tranches d'âge quadriennale			
Code	Libellé	Code	Libellé
00	[0 ; 15[ans	47	[43 ; 47[ans
19	[15 ; 19[ans	51	[47 ; 51[ans
23	[19 ; 23[ans	55	[51 ; 55[ans
27	[23 ; 27[ans	59	[55 ; 59[ans
31	[27 ; 31[ans	63	[59 ; 63[ans
35	[31 ; 35[ans	67	[63 ; 67[ans
39	[35 ; 39[ans	71	[67 ; 71[ans
43	[39 ; 43[ans	72	[71 ; + [ans

TRBRUTT : Rémunération brute, en tranches ;

TRBRUTT		TRBRUTT	
00	Moins de 200 euros	12	14 000 à 15 999 euros
01	200 à 499 euros	13	16 000 à 17 999 euros
02	500 à 999 euros	14	18 000 à 19 999 euros
03	1 000 à 1 499 euro	15	20 000 à 21 999 euros
04	1 500 à 1 999 euro	16	22 000 à 23 999 euros
05	2 000 à 2 999 euros	17	24 000 à 25 999 euros
06	3 000 à 3 999 euros	18	26 000 à 27 999 euros
07	4 000 à 5 999 euros	19	28 000 à 29 999 euros
08	6 000 à 7 999 euros	20	30 000 à 34 999 euros
09	8 000 à 9 999 euros	21	35 000 à 39 999 euros
10	10 000 à 11 999 euros	22	40 000 à 49 999 euros
11	12 000 à 13 999 euros	23	50 000 euros et plus

TREFF : Taille de l'établissement, en tranches d'effectifs de postes non annexes au 31 décembre.

blanc	Non disponible
00	0 poste (salariés présents en cours d'année, mais pas au 31/12).
01	1 à 9 postes
02	10 à 19 postes
03	20 à 49 postes
04	50 à 99 postes
05	100 à 249 postes
06	250 postes et plus

Contrat de travail	
CONT_TRAV	Libellé
CDI	Contrat à durée indéterminée
CDD	Contrat à durée déterminée
TTP	Contrat de travail temporaire (mission)
TOA	Travail occasionnel ou à l'acte
APP	Contrat d'apprentissage
AUT	Autre type de contrat
	Non renseigné

CS :Nomenclature PCS-ESE 2003 – Niveau 2 – 29 postes	
Code	Libellé
00	Allocations ASSEDIC
10	Agriculteurs (salariés de leur exploitation)
21	Artisans (salariés de leur entreprise)
22	Commerçants et assimilés (salariés de leur entreprise)
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus (salariés de leur entreprise)
31	Professions libérales (exercées sous statut de salarié)
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises
42	Professeurs des écoles, instituteurs et professions assimilées
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	Techniciens (sauf techniciens tertiaires)
48	Contremaîtres, agents de maîtrise (maîtrise administrative exclue)
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Agents de surveillance
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles et assimilés
	Non codage

AT_TR : Nombre d'année travail (AT) en tranches			
Code	Libellé		Code Libellé
	Non renseigné		050 [0.50;0.55[AT
000	[0.00;0.05[AT		055 [0.55;0.60[AT
005	[0.05;0.10[AT		060 [0.60;0.65[AT
010	[0.10;0.15[AT		065 [0.65;0.70[AT
015	[0.15;0.20[AT		070 [0.70;0.75[AT
020	[0.20;0.25[AT		075 [0.75;0.80[AT
025	[0.25;0.30[AT		080 [0.80;0.85[AT
030	[0.30;0.35[AT		085 [0.85;0.90[AT
035	[0.35;0.40[AT		090 [0.90;0.95[AT
040	[0.40;0.45[AT		095 [0.95;1.00[AT
045	[0.45;0.50[AT		100 [1.00;1.00[AT

EQTP_TR : Équivalent temps plein en tranches			
Code	Libellé		Code Libellé
	Non renseigné		050 [0.50;0.55[EQTP
000	[0.00;0.05[EQTP		055 [0.55;0.60[EQTP
005	[0.05;0.10[EQTP		060 [0.60;0.65[EQTP
010	[0.10;0.15[EQTP		065 [0.65;0.70[EQTP
015	[0.15;0.20[EQTP		070 [0.70;0.75[EQTP
020	[0.20;0.25[EQTP		075 [0.75;0.80[EQTP
025	[0.25;0.30[EQTP		080 [0.80;0.85[EQTP
030	[0.30;0.35[EQTP		085 [0.85;0.90[EQTP
035	[0.35;0.40[EQTP		090 [0.90;0.95[EQTP
040	[0.40;0.45[EQTP		095 [0.95;1.00[EQTP
045	[0.45;0.50[EQTP		100 [1.00;1.00[EQTP

Descriptif des variables des fichiers de diffusion super-anonymisés_2023 : fichier « Salariés » 5 / 8

NOM	DÉFINITION	MODALITÉS et/ou COMPLÉMENTS
A6	APE de l'établissement ou de l'entreprise en nomenclature d'activités 6 postes.	
A17	APE de l'établissement ou de l'entreprise en nomenclature d'activités 17 postes.	
A38	APE de l'établissement ou de l'entreprise en nomenclature d'activités 38 postes.	
AGE	Age du salarié à l'année de la validité N (âge de l'année courante).	
AGE_TR	Tranches d'âge quadriennale	Cf. annexes pour modalités.
CONT_TRAV	Contrat de travail ou avenant en vigueur pendant la période principale du poste de travail.	Cf. annexes pour modalités.
CONV_COLL	Code de convention collective de branche,-> inclus depuis 2005 dans le fichier 'postes' -> inclus en 2007 dans le fichier 'salariés' pour les données n et n-1. Le Code convention collective indique pour chaque salarié, sous la forme d'un code sur quatre caractères, la convention collective de branche qui lui est appliquée, ou à défaut la convention d'entreprise (non adaptative d'une convention de branche) ou le statut (fonction publique, grandes entreprises,...). Le groupe utilisateurs ayant travaillé sur les conditions d'emploi dans la DADS-U a rendu les conclusions suivantes : - La convention collective renseignée dans les DADS au niveau du salarié semble cohérente avec celle connue dans les enquêtes ACEMO au niveau de l'établissement. Dans près de 90% des cas , le « code convention collective » renseigné dans les DADS correspond à l'un de ceux connus dans ACEMO. - Dans certains cas (entreprises à statut), le « code convention collective » sera « forcé » par celui connu dans les enquêtes ACEMO. Nomenclature gérée par le Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité (IDCC).	
CPFD	Condition d'emploi.	Cf. annexes pour modalités.
CS	Catégorie socio-professionnelle (code sur 2 positions)	Cf. annexes pour modalités.
DATDEB	Date de début de rémunération de la première période, comprise entre 1 et 360, une année étant comptée par 12 mois de 30 jours. L'algorithme de calcul du quantième est : $q=(mm-1)*30 + \min(jj,30)$ avec mois=mm et jour=jj.	
DATDEB_TR	Mois de début de rémunération.	
DATFIN	Date de fin de rémunération de la dernière période du poste	
DATFIN_TR	Mois de fin de rémunération.	
DEPR	Département de résidence du salarié	
DEPT	Département d'implantation de l'établissement.	
DOMEMPL_EM	Domaine d'emploi de l'entreprise employeur : variable de synthèse créée pour permettre une partition rapide entre les différentes catégories d'employeur.	Cf. annexes pour modalités.
DUREE	Durée de paie exprimée en jours. Il s'agit de la durée de présence dans les fichiers de paie, parfois différente de la durée d'emploi réelle. DUREE est calculée sur la base de 30 jours par mois, et bornée à 360.	
DUREE_TR	Durée de paie exprimée en mois. Le nombre de mois peut être supérieur à 12 en cas de décalage de paie.	
FILT	Indicateur de poste non annexe et annexe. Définition spécifique aux DADS. Attention à ne pas éliminer les postes annexes pour des études portant sur des emplois par nature courts (travail saisonnier, emploi dans le tourisme).	1 : poste non annexe de la validité N 2 : poste annexe de la validité N
NBHEUR	Nombre d'heures salariées dans l'année .	
NBHEUR_TOT	Nombre total d'heures salariées dans l'année.	
REGR	Région de résidence du salarié	
REGT	Région d'implantation de l'établissement.	

Descriptif des variables des fichiers de diffusion super-anonymisés_2023 : fichier « Salariés »

6 / 8

NOM	DÉFINITION	MODALITÉS et/ou COMPLÉMENTS
SEXE	Sexe du salarié.	1 : homme
		2 : femme
PCS	Profession et Catégorie Socioprofessionnelle du salarié, codée en PCS-ESE (liste des Professions et Catégories Socioprofessionnelles des Emplois Salariés, valable pour tous les salariés, du secteur privé et du secteur public). Cf. annexes pour modalités	
POND	Coefficient de pondération	Cf. annexes pour modalités.
TRALCHT	Total indemnités de chômage, en tranches	Cf. annexes pour modalités.
TREFF	Tranche d'effectif de l'établissement, calculée à partir du nombre de postes non annexes au 31/12.	Cf. annexes pour modalités.
TRNETTO	Rémunération nette totale, en tranches.	Cf. annexes pour modalités.
TYP_EMPLOI	Type d'emploi.	O : emploi ordinaire
		A : apprenti
		X : autre (emploi aidé, stagiaire, indemnité de chômage

La variable DOMEMPL_EM donne le domaine d'emploi de l'employeur

Code	Libellé
1	Fonction Publique d'État
2	Fonction Publique Territoriale
3	Fonction Publique Hospitalière
4	Autres organismes publics administratifs
5	Personnes morales de droit public soumises au droit commercial
6	Entreprises individuelles
7	Données marquées comme issues de PE Particuliers Employeurs
8	Organismes privés spécialisés et groupements de droit privé
9	Autres sociétés privées

La **condition d'emploi** est une qualification du poste selon le taux d'activité. Depuis 2001, la réglementation sociale considère comme à temps complet toute personne effectuant la durée légale ou conventionnelle de l'entreprise.

Avec l'introduction de la DSN et afin de mieux prendre en compte les différentes modalités d'exercice du temps de travail, la variable CPFD a été simplifiée à partir du millésime 2017.

Depuis ce millésime, elle repose exclusivement sur la variable déclarée de temps de travail. Le nombre de modalités est réduit. :

CPFD : condition d'emploi	
C	Temps complet
P	Temps partiel
N	Non concerné

TRNNETO: Rémunération nette totale, en tranches ;

TRNNETO		TRNNETO	
00	Moins de 200 euros	12	14 000 à 15 999 euros
01	200 à 499 euros	13	16 000 à 17 999 euros
02	500 à 999 euros	14	18 000 à 19 999 euros
03	1 000 à 1 499 euro	15	20 000 à 21 999 euros
04	1 500 à 1 999 euro	16	22 000 à 23 999 euros
05	2 000 à 2 999 euros	17	24 000 à 25 999 euros
06	3 000 à 3 999 euros	18	26 000 à 27 999 euros
07	4 000 à 5 999 euros	19	28 000 à 29 999 euros
08	6 000 à 7 999 euros	20	30 000 à 34 999 euros
09	8 000 à 9 999 euros	21	35 000 à 39 999 euros
10	10 000 à 11 999 euros	22	40 000 à 49 999 euros
11	12 000 à 13 999 euros	23	50 000 euros et plus

TREFF : Taille de l'établissement, en tranches d'effectifs de postes non annexes au 31 décembre.

blanc	Non disponible
00	0 poste (salariés présents en cours d'année, mais pas au 31/12).
01	1 à 9 postes
02	10 à 19 postes
03	20 à 49 postes
04	50 à 99 postes
05	100 à 249 postes
06	250 postes et plus

Contrat de travail	
CONT_TRAV	Libellé
CDI	Contrat à durée indéterminée
CDD	Contrat à durée déterminée
TTP	Contrat de travail temporaire (mission)
TOA	Travail occasionnel ou à l'acte
APP	Contrat d'apprentissage
AUT	Autre type de contrat
	Non renseigné

CS :Nomenclature PCS-ESE 2003 – Niveau 2 – 29 postes	
Code	Libellé
00	Allocations ASSEDIC
10	Agriculteurs (salariés de leur exploitation)
21	Artisans (salariés de leur entreprise)
22	Commerçants et assimilés (salariés de leur entreprise)
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus (salariés de leur entreprise)
31	Professions libérales (exercées sous statut de salarié)
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises
42	Professeurs des écoles, instituteurs et professions assimilées
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	Techniciens (sauf techniciens tertiaires)
48	Contremaîtres, agents de maîtrise (maîtrise administrative exclue)
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Agents de surveillance
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles et assimilés
	Non codage

AGE_TR : tranches d'âge quadriennale	
Code	Libellé
00	[0 ; 15[ans
19	[15 ; 19[ans
23	[19 ; 23[ans
27	[23 ; 27[ans
31	[27 ; 31[ans
35	[31 ; 35[ans
39	[35 ; 39[ans
43	[39 ; 43[ans
47	[43 ; 47[ans
51	[47 ; 51[ans
55	[51 ; 55[ans
59	[55 ; 59[ans
63	[59 ; 63[ans
67	[63 ; 67[ans
71	[67 ; 71[ans
72	[71 ; + [ans